

graphes du Canada soient placés sous son contrôle, et une enquête détaillée faite par la commission à l'égard de l'exploitation des dits systèmes, afin d'assurer au public un service efficace et une uniformité de taux.

**No 2.**

Par l'honorable M. Landry :

5 décembre—1. Le gouvernement sait-il que le bassin de radoub, à Saint-Joseph de Lévis, est de dimensions trop étroites pour en permettre l'entrée, en cas de besoin, aux navires comme l'*Empress*, de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou les navires à turbines de la Compagnie Allan?

2. Est-ce l'intention du gouvernement d'obvier aux inconvénients, pour les nécessités de la navigation, qui peuvent résulter de l'existence d'un bassin de radoub trop étroit et inutile, en agrandissant le bassin actuel ou en en construisant un nouveau de dimensions telles que les plus gros navires puissent y entrer?

3. Si l'on construit un nouveau bassin de radoub, sera-t-il construit à Québec ou à Lévis, dans un endroit accessible aux plus gros navires, même à ceux auxquels leur tirant d'eau ne permet pas de remonter le fleuve en amont de Québec?

4. Quand le gouvernement se propose-t-il de commencer ces travaux?

Pour mardi, 10 décembre 1907.

**No 1.**

Par l'honorable M. Landry :

5 décembre—Qu'il demandera :—

1. Quels sont les noms des directeurs actuels de la compagnie dite *The Quebec Bridge and Railway Company*?

2. Quels sont parmi ces directeurs ceux qui ont été nommés par le gouvernement?

3. Combien chaque directeur possède-t-il d'actions dans la compagnie?

4. Quel est pour chaque directeur le nombre de parts qui lui ont été adjugées comme parts acquittées, soit comme prix de son assiduité aux réunions du bureau soit pour tout autre service rendu à la compagnie?

5. En dehors de ces parts acquittées combien sur les autres parts portées au nom de chaque directeur a-t-il été payé au fonds de la compagnie?

6. Quand ont été faits les divers appels de fonds?

7. Et pour quelle proportion du capital, chaque fois?

**No 2.**

Par l'honorable M. Douglas :

5 décembre—Qu'il proposera d'amender l'article 128 du règlement du Sénat de manière à ce que tous les bills au sujet desquels les comités permanents et spéciaux ont fait rapport soient renvoyés à un comité de toute la Chambre.

Pour mercredi, 11 décembre 1907.

**No 1.**

Par l'honorable M. Baird :

4 décembre—Qu'il demandera :—

Vu la quantité considérable de bois de pulpe expédiée chaque année du Canada, le gouvernement a-t-il pris en considération l'opportunité d'imposer un droit d'exportation?